

**LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK**

**MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK
PROVINCE OF QUEBEC
REGULAR MEETING HELD ON DECEMBER 5TH, 2022**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, le lundi 5 décembre 2022 à compter de 20h00 à l'Hôtel de ville sise au 481 route 203 à Havelock QC, laquelle est enregistrée.

MINUTES of the regular meeting of the Municipal council on Monday December 5th, 2022 at 8:00 p.m. at the City Hall located at 481 route 203 Havelock QC, which meeting is recorded.

Sont présent(e)s à cette réunion à l'Hôtel de ville
The people below are present at this meeting at the Town hall

M. Gerald Beaudoin, maire
Mme Hélène Lavallée, conseillère/councillor n°1;
M. Gregg Edwards, conseiller/councillor n° 3,
Mme Vivianne Bleau, conseillère/councillor n° 4;
M. Michael Allen, conseiller/councillor n° 5;
M. Christopher Sherrington, conseiller/councillor n° 6.

Est également présente à cette réunion à l'Hôtel de ville
Is also present, at this meeting at the Town Hall

Mylène Vincent, Directrice générale et greffière-trésorière / Director General and Clerk-Treasurer

La personne qui préside la séance, soit le Maire informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit le Maire, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. / The person presiding over the meeting, i.e. the Mayor, informs Council that unless he expressly wishes to do so, he will not vote on the proposals submitted to Council as permitted by law. Consequently, unless otherwise specified in these minutes, the person presiding over the meeting, i.e. the Mayor, shall not vote on decisions as permitted by law.

1-VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h00, M. Gerald Beaudoin, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

1-VERIFICATION OF QUORUM AND OPENING OF MEETING

At 08:00, Mr. Gerald Beaudoin president of assembly, declare the meeting open after checking the quorum. A report is made by all the members of the board to the effect that they have received the notice of meeting.

2022-12-300

2-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyée par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2-READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

It is moved by Hélène Lavallée

**Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors present**

THAT the agenda be adopted as proposed.

ADOPTED

PÉRIODE DE QUESTIONS/ QUESTION PERIOD

Les citoyens présents dans la salle sont invités à tour de rôle à poser leurs questions au conseil municipal. / Citizens in the room are invited in turn to ask questions to the Municipal Council.

2022-12-301

3A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

**Il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers présents**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3A-ADOPTION OF THE MINUTES FOR THE NOVEMBER 7TH, 2022 - REGULAR MEETING

**It is moved by Gregg Edwards
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present**

THAT the minutes of the regular meeting held on November 7th, 2022 be adopted as presented.

ADOPTED

2022-12-302

3B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

**Il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyé par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers présents**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3B-ADOPTION OF THE MINUTES FOR THE NOVEMBER 14TH, 2022 - SPECIAL MEETING

**It is moved by Christopher Sherrington
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors present**

THAT the minutes of the special meeting held on November 14th, 2022 be adopted as presented.

ADOPTED

2022-12-303

4- ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Mme Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 5 décembre 2022.

Total des comptes payés en date du 5 décembre 2022	543 727.73\$
Total de comptes à payer en date du 5 décembre 2022	24 702.02\$

Total des salaires du 8 novembre 2022 au 5 décembre 2022	23 773.54\$
Total	592 203.29\$

Conséquemment, il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyé par Vivianne Bleau
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER la liste présentée des comptes payés et à payer tel que décrit ici-bas et d'en autoriser le paiement **ET QUE** la liste soit déposée aux archives.

ADOPTÉE

4-ADOPTION OF THE ACCOUNT PAID AND TO BE PAID REPORT – DECEMBER 5TH, 2022

Mrs Mylène Vincent, director general and secretary-treasurer, depose the account payables report for December 5th, 2022.

Total of paid accounts on December 5 th , 2022	543 727.73\$
Total of accounts to be paid on December 5 th , 2022	24 702.02\$
Total of the salaries from November 8 th , 2022 to December 5 th , 2022	23 773.54\$
Total	592 203.29\$

Consequently, it is moved by Christopher Sherrington
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors

TO ADOPT the submitted list of accounts paid which will be filed in the archives **AND TO AUTHORIZE** its payment,

ADOPTED

2022-12-304

5A – DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La greffière-trésorière mentionne qu'il n'y a eu aucune inscription à ce registre tenue en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en milieu municipal depuis décembre 2021.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en milieu municipal.

ADOPTÉE

5A – PUBLIC REGISTER OF DECLARATIONS MADE BY MEMBERS OF THE MUNICIPAL COUNCIL FOR 2021

The Clerk-Treasurer mentions that there has been no entry in this register held under the Act respecting ethics and professional conduct in municipalities since December 2021.

No elected official declared having received a gift, a token of hospitality or any other advantages which is not purely private or which is not prohibited by paragraph 4^o of the first paragraph of article 6 of the Municipal Ethics and Professional Conduct Act.

ADOPTED

2022-12-305

5B – RAPPORT ÉLECTION PARTIELLE 2022

La présidente d'élection, Mme Mylène Vincent, informe le conseil municipal des résultats de l'élection partielle tenue le 20 novembre 2022.

En date du 21 octobre 2022, soit à la fin de la période de mise en candidature, le siège du maire était en élection et deux candidats ont déposé leur candidature pour ce poste

SIÈGE	NOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE VOTES	% DES VOTES
Maire	Géral Beaudoin	238	84.70%
Maire	Philippe Bourdeau	43	15.30%

M. Gerald Beaudoin a été élu avec la majorité des votes pour le siège du maire.

Un taux de participation de 281 électeurs sur 642, équivalent à un taux de participation de 43.7%.

Le total des dépenses électorales acquittées par la municipalité : 7 297.39\$ (incluant le matériel et les salaires des employés électoraux).

La directrice générale, présidente d'élection mentionne également qu'elle est toujours en attente d'une réponse du MAMH concernant la demande de délai supplémentaire pour l'élection partielle du siège numéro de conseiller qui est vacant. La date de l'élection partielle sera annoncée dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

5B – RAPPORT ÉLECTION PARTIELLE 2022

Mme Mylène Vincent, returning officer, informs the Council of the result of the byelection held on November 20th, 2022.

As of October 21, 2022, the end of the nomination period, the Mayor's seat was up for election and two candidates filed for the position

SEAT	NAME OF THE CANDIDATE	NUMBER OF VOTES	% OF VOTES
Maire	Géral Beaudoin	238	84.70%
Maire	Philippe Bourdeau	43	15.30%

Mr. Gerald Beaudoin was elected with the majority of votes for the mayor's seat.

A participation rate of 281 voters out of 642, equivalent to a participation rate of 43.7%.

Total election expenses paid by the municipality: \$7,297.39 (including election materials and salaries of election workers).

The Director General, Returning officer, also mentioned that she is still waiting for a response from the MAMH regarding the request for additional time for by-election of the vacant councillor seat number 2. The date of the by-election will be announced as soon as possible.

ADOPTED

2022-12-306

5C–POUR MAINTENIR LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE MUNICIPALITÉ BILINGUE AU SENS DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie actuellement de la reconnaissance de municipalité bilingue au sens de l'article 29.1 de la *Charte de la langue française*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 96 intitulé la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec* est entré en vigueur le 1^{er} juin 2022, sauf exceptions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du nouvel article 29.2 de la *Charte de la langue française*, lequel découle de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, la reconnaissance du statut bilingue d'une municipalité lui sera retirée si moins de la moitié des résidents de son territoire sont de langue maternelle anglaise;

CONSIDÉRANT QUE le dernier recensement de la municipalité indique que le nombre de résidents qui sont de langue maternelle anglaise correspond à moins de la moitié du total des résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite conserver sa reconnaissance de statut bilingue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut adopter une résolution afin de maintenir cette reconnaissance de bilinguisme conformément à l'article 29.2 de la *Charte de la langue française*;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est adoptée avant l'échéance du délai de 120 jours à compter de la réception de l'avis transmis par l'Office;

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau

Appuyée par Hélène Lavallée

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉCLARER que la municipalité maintient la reconnaissance de son statut de municipalité bilingue au sens de la *Charte de la langue française*;

DE TRANSMETTRE à l'Office de la langue française copie de la présente résolution et de la résolution numéro 2021-06-073.

ADOPTÉE

**TO MAINTAIN RECOGNITION OF STATUS AS A BILINGUAL MUNICIPALITY
WITHIN THE MEANING OF THE CHARTER OF THE FRENCH LANGUAGE**

WHEREAS the municipality is currently recognized as a bilingual municipality within the meaning of section 29.1 of the *Charter of the French Language*;

WHEREAS Bill 96, entitled the *Act respecting French, the official and common language of Québec*, came into force on June 1, 2022, with certain exceptions;

WHEREAS pursuant to the new section 29.2 of the *Charter of the French Language*, which is derived from the *Act respecting French, the official and common language of Québec*, recognition of the bilingual status of a municipality will be withdrawn if half or fewer of the residents in its territory have English as their mother tongue;

WHEREAS the latest municipal census indicates that the number of residents with English as their mother tongue represents fewer than half of the total residents of the municipality;

WHEREAS the municipality wishes to retain its recognition of bilingual status;

WHEREAS the municipality may adopt a resolution to maintain this recognition of bilingualism pursuant to section 29.2 of the *Charter of the French Language*;

WHEREAS this resolution is adopted prior to the deadline of 120 days as from receipt of the notice transmitted by the Office;

Consequently, it is moved by Vivianne Bleau

Seconded by Hélène Lavallée

And unanimously resolved by the councillors present

TO DECLARE that the municipality maintains recognition of its status as a bilingual municipality within the meaning of the *Charter of the French Language*;

TO TRANSMIT a copy of this resolution to the Office Québécois de la langue française and resolution number 2021-06-073.

ADOPTED

2022-12-307

**5D – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2023 À LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la FQM 2023 s'élève au coût de 1 454.89\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer le renouvellement de l'adhésion 2023 à la FQM **ET** d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

5D – RENEWAL OF 2023 MEMBERSHIP OF THE QUEBEC FEDERATION OF MUNICIPALITIES (FQM)

WHEREAS the Municipal Council wishes to renew its membership in th Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) for the year 2023;

WHEREAS membership in the FQM costs \$1,454.89 taxes included;

Consequently, it is moved by Gregg Edwards
Seconded by Hélène Lavallée
Unanimously carried by the councillors

TO AUTHORIZED the Director General to renew the 2023 membership of the FQM **AND** to make the payment.

ADOPTED

2022-12-308

5E-ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC (ADMQ) - 2023

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ accompagne ses membres dans le développement de leur compétences professionnelles, les soutient dans l'amélioration de leurs pratiques de travail par une offre de service continue et contribue à l'évolution de la vie municipale par une présence active, significative et représentative auprès du gouvernement et des instances municipales;

CONSIDÉRANT QUE offre une assurance professionnelle pour les membres réguliers ;

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyé par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ avec l'option de l'assurance professionnelle de la directrice générale pour l'année 2023 **ET QUE** les frais soit déboursés par la Municipalité du Canton de Havelock.

ADOPTÉE

5E – MEMBERSHIP IN THE ASSOCIATION OF DIRECTORS GENERAL OF QUEBEC (ADMQ) - 2023

WHEREAS the ADMQ assists its members in the development of their professional skills, supports them in the improvement of their work practices through a continuous service offer and contributes to the evolution of municipal life through an active, significant and representative presence with the government and municipal authorities;

WHEREAS professional insurance is available for regular members;

Consequently, it is proposed by Gregg Edwards
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by those present

TO AUTHORIZE the renewal of the membership to the ADMQ with the option of professional insurance for the Director General for the year 2023 **AND THAT** the costs be paid by the Municipality of the Township of Havelock.

ADOPTED

2022-12-309

5F – AUTORISATION DU VERSEMENT DE L'ALLOCATION ANNUELLE DANS UN COMPTE CRI – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le budget pour l'année 2022 de la municipalité du Canton de Havelock adopté par le conseil municipal prévoyait le versement de CRI à un taux de 2.5% du salaire brut annuel des employés municipaux;

ATTENDU QUE l'employé VATATH a renoncé par écrit au versement d'un CRI pour l'année 2022;

ATTENDU QUE l'employé PRIJOA a démissionné de son poste en août 2022 après plusieurs années de service pour la municipalité du Canton de Havelock **ET** qu'elle a droit à un versement d'un CRI;

En conséquence, il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'AUTORISER le versement de l'allocation annuelle dans un compte CRI d'une valeur de 2.5% du salaire brute annuel de 2022 pour la directrice générale et l'employé PRIJOA.

ADOPTÉE

5F – AUTHORIZATION TO PAY ANNUAL ALLOWANCE INTO A LIRA (LOCKED-IN RETIREMENT ACCOUNT) MUNICIPAL EMPLOYEES

WHEREAS the 2022 budget of the Municipality of the Township of Havelock adopted by Council provided for the payment of LIRAs at a rate of 2.5% of the annual gross salary of municipal employees;

WHEREAS employee VATATH has waived in writing the payment of a LIRA for the year 2022;

WHEREAS employee PRIJOA resigned from her position in August 2022 after several years of service to the Municipality of the Township of Havelock **AND** she is entitled to the payment of an IRA;

It is moved by Christopher Sherrington
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously resolved by the councillors present

TO AUTHORIZE the payment of the annual allowance in a LIRA account in the amount of 2.5% of the annual gross salary for 2022 for the Director General and the PRIJOA employee.

ADOPTED

2022-12-310

5G– AUTORISATION DE PAYER LES HEURES MALADIE, LES HEURES MOBILES ET LES VACANCES NON-UTILISÉES DES EMPLOYÉS AU 31 DÉCEMBRE

ATTENDU QUE certains employés n'ont pas utilisés toutes leurs heures maladies, heures mobiles et leurs vacances au cours de l'année 2022, malgré la période de fermeture du temps des fêtes;

ATTENDU QUE les banques d'heures maladie, mobiles et vacances sont non cumulables d'une année à l'autre;

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyée par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'AUTORISER le paiement des d'heures de maladie, les heures mobiles et les vacances non-utilisées des employés au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

AUTHORIZATION TO PAY EMPLOYEES FOR UNUSED SICK TIME, FLOATING TIME AND VACATION TIME AS OF DECEMBER 31

WHEREAS some employees did not use all of their sick time, floating time and vacation time during the year 2022, despite the holiday shutdown period;

WHEREAS sick, floating and vacation time banks are not cumulative from year to year;

Therefore, it was moved by Vivianne Bleau

Seconded by H  l  ne Lavall  e

And unanimously resolved

TO AUTHORIZE the payment of unused sick, floating and vacation hours of employees as of December 31, 2022.

ADOPTED

2022-12-311

5H-FORMATION – COMPORTEMENT   THIQUE - MAIRE

CONSID  RANT QUE La Loi sur l'  thique et la D  ontologie du Monde Municipal (LEDMM) pr  voit que tout membre d'un conseil d'une municipalit   doit, dans les six mois du d  but de son mandat et de tout mandat subs  quent, participer    une formation sur l'  thique et la d  ontologie offerte par une personne autoris  e par la Commission municipale du Qu  bec (CMQ);

CONSID  RANT QUE la F  d  ration des Municipalit   du Qu  bec offre la formation Le comportement   thique en classe virtuelle au cours du mois de f  vrier 2023, au co  t membre de 330\$ (avec code promotionnel), plus les taxes applicables.

CONSID  RANT QUE le conseil municipal est en faveur que cette formation soit pay  e par le Municipalit   du Canton de Havelock;

En cons  quence, il est propos   par H  l  ne Lavall  e

Appuy   par Christopher Sherrington

Et r  solu unanimement par les conseillers pr  sents

D'AUTORISER la formation Le comportement   thique pour M. Gerald Beaudoin, maire **ET QUE** les co  ts de cette formation soient d  bours  s par la municipalit  .

ADOPT  E

5H – TRAINING - ETHICAL BEHAVIOUR - MAYOR

WHEREAS the Act respecting Municipal Ethics and Deontology (LEDMM) provides that every member of a municipal council must, within six months of the beginning of his or her mandate and of any subsequent mandate, participate in a training session on ethics and deontology offered by a person authorized by the Commission municipale du Qu  bec (CMQ);

WHEREAS the F  d  ration des Municipalit   du Qu  bec is offering the training course Ethical Behaviour in a virtual classroom during the month of February 2023, at a member cost of 330\$ (with promotional code), plus applicable taxes;

WHEREAS the municipal council is in favour of this training being paid for by the Municipality of the Township of Havelock;

Consequently, it is proposed by H  l  ne Lavall  e

Seconded by Christopher Sherrington

And unanimously carried by those present

TO AUTHORIZE the training on Ethical Behavior for Mr. Gerald Beaudoin, Mayor **AND THAT** the costs of this training be paid by the municipality.

ADOPTED

2022-12-312

5I-MODIFICATION DE LA LISTE DES SIGNATAIRES - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SAINT-LAURENT POUR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier la liste des signataires au compte de la Caisse Desjardins de la Municipalité du Canton de Havelock;

ATTENDU QUE les chèques doivent être cosignés par le maire ou son remplaçant (en cas d'absence du maire) **ET** par la directrice générale et greffière-trésorière ou un membre de l'équipe administrative (en cas d'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière);

Pour ces motifs, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers

QUE les signataires aux comptes de la Caisse Desjardins du Haut Saint-Laurent au nom de la Municipalité du Canton de Havelock, soient les suivants :

- Gerald Beaudoin, maire
- Gregg Edwards, maire suppléant;
- Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière;
- Athéna Vatista, aide-secrétaire

ADOPTÉE

5I – AMENDMENT TO THE LIST OF SIGNATORIES - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SAINT-LAURENT FOR THE TOWNSHIP OF HAVELOCK

WHEREAS it is necessary to amend the list of signatories to the Caisse Desjardins account for the Municipality of the Township of Havelock;

WHEREAS cheques must be co-signed by the Mayor or his replacement (in the absence of the Mayor) **AND** by the Director General and Clerk-Treasurer or a member of the administrative team (in the absence of the Director General and Clerk-Treasurer);

Consequently, it is proposed by Vivianne Bleau
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by those present

THAT the signatories to the accounts of the Caisse Desjardins du Haut Saint-Laurent on behalf of the Municipality of the Township of Havelock, be the following

- Gerald Beaudoin, Mayor
- Gregg Edwards, Acting Mayor;
- Mylène Vincent, General Manager and Clerk-Treasurer
- Athéna Vatista, Assistant Secretary

ADOPTED

2022-12-313

5J-AUTORISATION DE L'UTILISATION DU FOND DES CARRIÈRES – TRAVAUX DE PAVAGE 2022

CONSIDÉRANT l'autorisation d'utiliser un montant de 39 750.00\$ du fond des carrières pour les travaux de pavage 2022 lors de l'adoption du budget 2022;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés sont supérieurs au montant budgété de 298 919\$;

Il est proposé par Gregg Edwards
Appuyer par Christopher Sherrington
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'utilisation du fond des carrières pour les coûts supplémentaires et non subventionnés des travaux de pavage 2022.

ADOPTÉE

5J – AUTHORIZATION TO USE THE QUARRY FUND - PAVING WORK 2022

WHEREAS the authorization to use an amount of \$39,750.00 from the quarry fund for paving work 2022 during the adoption of the 2022 budget;

WHEREAS the work performed is greater than the budgeted amount of \$298,919.00;

Consequently, it is proposed by Gregg Edwards
Seconded by Christopher Sherrington
And unanimously carried by those present

TO AUTHORIZE the use of the quarry fund for the additional and unsubsidized costs of the 2022 paving work.

ADOPTED

2022-12-314

5K– DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – GERALD BEAUDOIN - MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur Gerald Beaudoin dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.

ADOPTÉE

5K– FILING OF DECLARATION OF PECUNIARY INTERESTS - GERALD BEAUDOIN – MAYOR

In accordance with the provisions of section 357 of the Act respecting elections and referendums in municipalities, Mr. Gerald Beaudoin files his declaration of pecuniary interests.

ADOPTED

2022-12-315

5L–RADIATION DES SOLDES ET INACTIVATION DE MATRICULES – CAMPING DE LA FRONTIÈRE ENCHANTÉE

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du rôle d'évaluation effectué le 1^{er} novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE 7 matricules doivent être inactivés dans le système comptable suite à leur annulation (dont 6 installations détruites depuis 2019 sur le camping de la Frontière Enchanté);

CONSIDÉRANT QUE 6 de ces matricules ont des soldes qui totalisaient en date du 1^{er} novembre 2022 : 3 206.43\$;

En conséquence, il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyée par Christopher Sherrington
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la radiation des soldes des matricules annulés par la mise à jour effectué le 1 novembre 2022;

ET D'INACTIVER les matricules qui sont annulés.

ADOPTÉE

5L– WRITE-OFF OF BALANCES AND INACTIVATION OF ROLL NUMBERS – CAMPIG LA FRONTIÈRE ENCHANTÉE

WHEREAS the update of the assessment roll made on November 1, 2022;

WHEREAS 7 matricules must be inactivated in the accounting system following their cancellation (including 6 facilities destroyed since 2019 on the Enchanted Border campground);

WHEREAS 6 of these matricules have balances that totaled as of November 1, 2022: \$3,206.43;

Consequently, it is proposed by H  l  ne Lavall  e
Seconded by Christopher Sherrington
And unanimously carried by those present

TO AUTHORIZE the write-off of the balances of the personnel numbers cancelled by the update made on November 1, 2022;

AND TO INACTIVATE the cancelled personnel numbers.

ADOPTED

2022-12-316

5M-GOUTTI  RES

Il est propos   par Vivianne Bleau
Appuy  e par H  l  ne Lavall  e
Et r  solu    l'unanimit   des conseillers pr  sents

DE REPORTER le sujet    une s  ance subs  quente.

ADOPT  E

5M-GUTTERS

It is proposed by Vivianne Bleau
Seconded by H  l  ne Lavall  e
And unanimously carried by those present

TO DEFER this item to a subsequent meeting.

ADOPTED

2022-12-317

5N- PR  SENTATION COMPTABLE DE L'EXC  DENT DE REVENU DE TAXATION SUR LES CHARGES COMME « EXC  DENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECT  S »

CONSID  RANT QUE la Municipalit   du Canton de Havelock pr  sente son rapport financier selon les principes comptables g  n  ralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrite par le Conseil sur la comptabilit   dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada;

CONSID  RANT QUE le rapport financier contient certaines informations financi  res   tablies    des fins fiscales conform  ment au Manuel de la pr  sentation de l'information financi  re municipale publi   par le Minist  re des Affaires Municipales et de l'Habitation;

CONSID  RANT QUE le Minist  re des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a publi   une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relative aux revenus de taxation pr  vus aux r  glementations d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des int  r  ts correspondantes ainsi que les taxes de services pour un secteur;

CONSID  RANT QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de pr  senter l'exc  dent de revenu de taxation sur les charges de remboursement du capital et des int  r  ts en tant que revenu report  ;

CONSID  RANT QUE ces exc  dents s'apparentent davantage    des exc  dents de fonctionnement affect  s;

Pour ces motifs, il est propos   par Gregg Edwards
Appuy   par Vivianne Bleau
Et r  solu    l'unanimit   des conseillers

QU'advenant le cas o   un exc  dent ou un d  ficit de taxation par rapport aux charges d'entretien des cours d'eau, d'entretien du site d'ordures ou la collecte des ordures du Projet Laplante serait r  alis   au cours de l'exercice 2022, le montant de cet exc  dent ou d  ficit serait affect      l'exc  dent de fonctionnement affect  ;

QUE les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues aux dépenses concernées.

ADOPTÉE

*** Cette résolution est disponible seulement en français. / This resolution is available only in French.

2022-12-318

5O – INVENTAIRE DU GARAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se départir de certains éléments entreposés dans le garage afin de faire de l'espace pour l'entretien des camions de déneigement et autres;

CONSIDÉRANT QUE la liste des éléments encombrants a été soumise au conseil municipal;

Il est proposé par Hélène Lavallée

Appuyer par Vivianne Bleau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DONNER les items suivants à la Foire d'Havelock:

- 1 Poêle à bois;
- 30 Chaises de jardin en plastique beige;
- 10 tables pliantes en bois pour jardin;

ET DE DONNER l'item à une personne intéressée :

- 1 Piano.

ADOPTÉE

5O-INVENTORY

WHEREAS the municipality must dispose of certain items stored in the garage in order to make space for the maintenance of snow removal trucks and others;

WHEREAS the list of bulky items has been submitted to the municipal council;

Consequently, it is proposed by

Seconded by

And unanimously carried by those present

TO donate the following items to the Havelock Fair:

- 1 Wood burning stove;
- 30 Beige plastic garden chairs;
- 10 wooden folding garden tables;

AND TO GIVE the item to an interested person:

- 1 Piano.

ADOPTED

2022-12-319

5P – EMPLOI ÉTÉ CANADA

Il est proposé par Christopher Sherrington

Appuyé par Hélène Lavallée

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REPORTER le sujet à une séance subséquente.

ADOPTÉE

5M-EMPLOI ÉTÉ CANADA

It is proposed by Christopher Sherrington

Seconded by Hélène Lavallée

And unanimously carried by those present

TO DEFER this item to a subsequent meeting.

ADOPTED

6A – RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU CANTON DE HEMMINGFORD

Mme Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie du Canton de Hemmingford pour le Municipalité du Canton de Havelock pour la période se terminant le 22 octobre 2022.

6A – FILING OF THE REPORT FROM THE CANTON DE HEMMINGFORD FIRE SAFETY SERVICE FOR HAVELOCK

Mrs. Mylène Vincent, Director General and Clerk-Treasurer, tables the report of the Township of Hemmingford Fire Department for the Municipality of the Township of Havelock for the period ending Octobre 22, 2022.

2022-12-320

6B–OFFRE DE SERVICES EN PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, S-3.4) ainsi que les Orientations du ministre en matière de sécurité incendie (RLRQ, S3.4, r.2) mentionnent l'obligation qu'ont les municipalités locales à effectuer des actions en prévention des incendies ;

ATTENDU QUE les Orientations du ministre en matière de sécurité incendie (RLRQ, S3.4, r.2) exigent que les municipalités locales mettent sur pied un programme municipal de prévention incendie qui inclut 5 volets conformément à l'article 3.1 soit:

1. Volet 1 : Évaluation et analyse des incidents ;
2. Volet 2 : Règlementation municipale en prévention incendie ;
3. Volet 3 : Vérification des avertisseurs de fumée ;
4. Volet 4 : Inspection périodique des risques plus élevés ;
5. Volet 5 : Activités de sensibilisation du public

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a déposé une offre de service régional en prévention incendie répondant à trois (3) des cinq (5) volets, devant être inclus au programme municipal de prévention incendie soit :

1. Volet 2 : Règlementation municipale en prévention incendie ;
2. Volet 4 : Inspection périodique des risques plus élevés ;
3. Volet 5 : Activités de sensibilisation du public

ATTENDU QUE les coûts du service estimés à 96 392.50 \$ pour l'an un (1), 86 880.36 \$ pour l'an deux (2) et 88 691.36 \$ pour l'an trois (3) seraient répartis entre les municipalités adhérentes selon la méthode choisie par le Conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE le service régional de prévention incendie sera régi par une entente intermunicipale rédigée en fonction du nombre de municipalités adhérentes ;

Il est proposé par Hélène Lavallée

Appuyé par Vivianne Bleau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE REFUSER d'adhérer à l'offre de services régionale de prévention des incendies.

ADOPTÉE

*** Cette résolution est disponible seulement en français. / This resolution is available only in French.

2022-12-321

7A– CONDUTEUR DE CAMION DE DÉNEIGEMENT – SUR APPEL

CONSIDÉRANT QU'il sera possiblement nécessaire de faire appel à un deuxième chauffeur pour le déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du poste sur appel devra effectuer des tâches reliées aux travaux de déneigement sous la supervision de son supérieur immédiat ou de la direction générale;

Il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CRÉER le poste de chauffeur de camion de déneigement sur appel;
D'AUTORISER l'affichage de l'offre d'emploi sur le site internet, l'InfoHavelock et sur les réseaux sociaux;
D'AUTORISER le comité de ressources humaines à rencontrer les candidats;
D'AUTORISER la directrice générale et monsieur Barry Allen à embaucher au besoin le(s) titulaire(s) du poste lorsque le besoin se présente.

ADOPTÉE

7A – SNOW REMOVAL TRUCK DRIVER – ON CALL

WHEREAS it may be necessary to call upon a second driver for snow removal;

WHEREAS the incumbent of the on-call position will have to perform tasks related to snow removal under the supervision of his immediate supervisor or the general manager;

Consequently, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the councillor present

TO CREATE the position of snow removal truck driver on call;
TO AUTHORIZE the posting of the job offer on the website, the InfoHavelock and on the social networks;
TO AUTHORIZE the Human Resources Committee to meet the candidates;
TO AUTHORIZE the Director General and Mr. Barry Allen to hire the incumbent(s) of the position when the need arises.

ADOPTED

2022-12-322

7B–SOUSSION POUR LE DÉNEIGEMENT DU DÉPÔT À SEL ET LES FRAIS DE CHARGEMENT DES CAMIONS À NEIGE

CONSIDÉRANT QUE l'accès au dépôt à sel doit être dégagé de la neige pour y accéder;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité requiert les services d'une pelle mécanique pour charger les camions d'abrasif et sel;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour le déneigement de T-A-9 enr. Rénaud Martel pour la saison 2022-2023 pour un total de 1750.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour le temps de chargement des camions de T-A-9 enr. Rénaud Martel au coût de 130.00\$ de l'heure plus les taxes applicables (charge minimum d'une heure);

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyée par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de T-A-9 enr. Rénaud Martel pour le déneigement de l'accès au dépôt à sel et les frais de chargement pour les camions de déneigement.

ADOPTÉE

7B – QUOTATION FOR THE SNOW REMOVAL OF THE SALT DEPOT AND THE COST OF LOADING THE SNOW TRUCKS

WHEREAS the access to the salt depot must be cleared of snow;

WHEREAS the municipality requires the services of a mechanical shovel to load the salt and abrasive trucks;

WHEREAS we have received a quote for snow removal from T-A-9 enr Rénauld Martel for the 2022-2023 season for a total of \$ 1750.00 plus applicable taxes;

WHEREAS we have received a quote for the loading time of the trucks of T-A-9 enr. Rénauld Martel at a cost of \$130.00 per hour plus applicable taxes (minimum of one hour charged);

Consequently, it is proposed by Vivianne Bleau

Seconded by Hélène Lavallée

And unanimously resolved by those present

TO ACCEPT the tender of T-A-9 enr. Rénauld Martel for the snow removal of the access to the salt deposit and the loading fees for the snow removal trucks.

ADOPTED

8A - DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'URBANISTE POUR NOVEMBRE 2022

Mme Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activités du service de l'urbanisme pour le mois de novembre 2022.

8A - FILING OF THE MONTHLY REPORT -URBANISTS – NOVEMBER 2022

The Director General and Clerk-Treasurer, submits the planning department's activity report for the month of November 2022.

2022-12-323

8B – RENOUELEMENT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNEL- PRESTATION DE SERVICES EN INSPECTION ET ÉMISSION DE PERMIS POUR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite poursuivre l'utilisation des services de Infra Planification Urbaine pour les services en inspection et émission de permis pour l'année 2023 pour la Municipalité du Canton de Havelock;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels comprend la prestation des services par la ressource dédiée deux jours semaine, à raison de 7,5 heures par jour, excluant les jour férié à un taux horaire applicable de 65,50\$ et que les frais de déplacement seront facturés au coût de 0,60\$/ km;

Conséquemment, il est proposé par Christopher Sherrington

Appuyé par Hélène Lavallée

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels soumis par Infra Planification Urbaine **ET D'AUTORISER** la Directrice générale à signer l'offre de services professionnels au nom de la Municipalité du Canton de Havelock.

ADOPTÉE

8B- RENEWAL - OFFER OF PROFESSIONAL SERVICES - INSPECTION AND PERMITTING SERVICES FOR THE MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK

WHEREAS the municipal council wishes to continue the use of the services of Infra Planification Urbaine for inspection and permit issuance services for the year 2023 for the Municipality of the Township of Havelock;

WHEREAS the offer of professional services includes the delivery of services by the dedicated resource two days a week, at a rate of 7.5 hours per day, excluding holidays at an applicable hourly rate of \$65.50 and that travel expenses will be charged at a cost of \$0.60/km;

Consequently, it was moved by Christopher Sherrington

Seconded by Hélène Lavallée

And unanimously resolved by those present

TO ACCEPT the offer of professional services submitted by Infra Planification Urbaine

AND TO AUTHORIZE the Director General to sign the offer of professional services on behalf of the Municipality of the Township of Havelock.

ADOPTED

8C – SERVICES ANIMALIERS – SPCA ROUSSILLON

Aucune proposition n'a été donnée pour ce sujet. Cependant, monsieur Gregg Edwards souhaite qu'il soit mentionné qu'il est en faveur d'une offre de services animaliers incluant les licences pour chien.

8C- SPCA ROUSSILLON- OFFER OF SERVICES

No proposal was given for this subject. However, Mr. Gregg Edwards would like it mentioned that he is in favor of offering animal services including dog licenses.

2022-12-324

8D – DEMANDE DE COMPLÉMENT D'INFORMATION – AVIS JURIDIQUE

CONSIDÉRANT QUE la demande de complément d'information à l'avis juridique demandé en janvier 2022 déterminera la possibilité ou non d'obtenir un permis de construction suivant le dépôt d'un permis d'opération cadastrale en vertu de l'Article 5.1.3 du Règlement de lotissement;

Conséquemment, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la Directrice générale à demander un complément d'information, avis juridique sur le sujet.

ADOPTÉE

8D- REQUEST FOR ADDITIONAL INFORMATION - LEGAL OPINION

WHEREAS the request for additional information to the legal opinion requested in January 2022 will determine the possibility or not to obtain a construction permit following the filing of a cadastral operation permit under Article 5.1.3 of the Subdivision By-law;

Consequently, it was moved by Vivianne Bleau
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously resolved by those present

TO AUTHORIZE the Director General to request additional information, legal opinion on the subject.

ADOPTED

2022-12-325

9A- COMPOSTEURS DOMESTIQUES – PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le Canton de Havelock se voit octroyé une aide financière de 29 964\$ suite à la demande effectuée auprès de Recyc-Québec dans le cadre du Programme d'Aide au compostage domestique et communautaire;

ATTENDU QUE le projet inclus l'achat et la livraison de 390 bac 280L Noir pour le compostage domestique ainsi que 390 bac de 7L brun de cuisine **ET QUE** du matériel informatif, tel que dépliant et conférences sont prévues dans le projet.

En conséquence, il est proposé par Michael Allen
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale à

- Commander les bacs de 280L et de 7L tel que soumis par LouBac;
- Commander les pamphlets chez Imprimerie AMJ tel que soumis;
- Prévoir la tenue de conférence sur le compostage domestique pour le printemps 2023;

ET D'ABROGER la résolution 2022-11-293

ADOPTÉE

9A – DOMESTIC COMPOSTERS - DOMESTIC AND COMMUNITY COMPOSTING ASSISTANCE PROGRAM

WHEREAS the Township of Havelock has been granted financial assistance in the amount of \$29,964.00 following the request made to Recyc-Québec within the framework of the "Programme d'Aide au compostage domestique et Communautaire;

WHEREAS the project includes the purchase and delivery of 390 black 280L bins for domestic composting as well as 390 brown 7L bins for the kitchen AND THAT information material, such as pamphlets and conferences are included in the project.

Consequently, it is moved by Michael Allen
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the councillor present

TO AUTHORIZE the Director General to

- Order the 280L and 7L bins as submitted by LouBac;
- Order the pamphlets from Imprimerie AMJ as submitted;
- To plan the holding of a conference on domestic composting for the spring of 2023.

AND TO ABROGATE resolution no.2022-11-293.

ADOPTED

2022-12-326

11A– COMITÉ ORGANISATEUR D'ÉVÉNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite organiser un événement d'échange de plantes et de présentation de voitures antiques;

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyée par Christopher Sherrington
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMINER les conseillers suivants à titre de membres du comité organisateur d'événements :

- Hélène Lavallée;
- Michael Allen.

ADOPTÉE

11A- EVENT ORGANIZING COMMITTEE

WHEREAS the municipality wishes to organize a plant exchange and antique car show;

Therefore, it is moved by Gregg Edwards
Seconded by Christopher Sherrington
And unanimously carried by the councillors present

TO APPOINT the following councilors as members of the event organizing committee:

- Hélène Lavallée;
- Michael Allen.

ADOPTED

2022-12-327

12- DEMANDE DE DON – FONDATION ÉDUCATIVE CVR

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Éducative CVR a adressé une demande de contribution financière à la Municipalité du Canton de Havelock dans le cadre de la préparation de la graduation de la classe de 2023;

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau
Appuyée par Michael Allen
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’OFFRIR une contribution financière de 500.00\$ à la Fondation Éducative CVR dans le cadre de la préparation de la graduation de la classe 2023.

ADOPTÉE

12- CVR EDUCATIONAL FOUNDATION

WHEREAS the CVR Educational Foundation has submitted a request to the Municipality of the Township of Havelock for a financial contribution in preparation for the graduation of the class of 2023;

Therefore, it is moved by Vivianne Bleau
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors present

TO OFFER a financial contribution of \$500.00 to the CVR Educational Foundation for the preparation of the graduation of the class of 2023.

ADOPTED

2022-12-328

12- OPÉRATION NEZ ROUGE – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la Campagne Opération Nez Rouge pour une contribution financière qui pourrait aider à payer l’essence pour les accompagnements;

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards
Appuyée par Vivianne Bleau
Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’OFFRIR une contribution financière de 50.00\$ à la Campagne Opération Nez Rouge.

ADOPTÉE

12- FINANCIAL CONTRIBUTION – OPÉRATION NEZ ROUGE

WHEREAS the municipality has received a request from the Campagne Opération Nez Rouge for a financial contribution that could help pay for gasoline for rides;

Therefore, it is moved by Gregg Edwards
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously carried by the councillors present

TO OFFER a financial contribution of \$50.00 to the Campagne Opération Nez Rouge.

ADOPTED

2022-12-329

12- DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES

CONSIDÉRANT QU’une demande d’aide financière a été déposée pour le conseil municipal par le Centre de Ressources Familiales, dans le cadre de l’organisation de leur fête de Noël;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de ressources familiales du Haut St-Laurent accompagne des familles de la région;

En conséquence, il est proposé par Michael Allen

Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers

D'OCTROYER une aide financière de \$50.00 au Centre de Ressources Familiales;

ADOPTÉE

12- REQUEST FOR FINANCIAL ASSISTANCE – FAMILY RESOURCE CENTER

WHEREAS a request for financial assistance has been submitted to the municipal council by the Family Resource Center, in connection with the organization of their Christmas party;

WHEREAS the Family Resource Center of the Haut St-Laurent accompanies families in the region;

Therefore, it is moved by Michael Allen
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

TO GRANT a financial aid of \$50.00 to the Family Resource Center;

ADOPTED

13-AFFAIRES DIVERSES / MISCELLANIOUS BUSINESS

2022-12-330

13– OBTENTION D'UN AVIS JURIDIQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de remboursement sur l'application de la taxation des services de police et de sécurité incendie de la part de monsieur André Pilon pour ses rues privées;

En conséquence, il est proposé par Hélène Lavallée;
Appuyée par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale à obtenir un avis juridique pour ce dossier.

ADOPTÉE

13- REQUEST FOR LEGAL OPINION

WHEREAS the municipality has received a request for reimbursement on the application of taxation for police and fire safety services from Mr. André Pilon for his private streets;

Therefore, it is moved by Hélène Lavallée
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the councillors present

TO AUTHORIZE the Director General to obtain a legal opinion for this file.

ADOPTED

2022-12-331

13– MODIFICATION DES HEURES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 2 du règlement numéro 327 sur la régie interne des séances du conseil municipal, le conseil peut par résolution modifier l'heure des séances régulières;

En conséquence, il est proposé par Hélène Lavallée;
Appuyée par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les séances régulières du conseil municipal débuteront à 19h30 à compter de la séance régulière du mois de février 2023 et pour tous les autres mois de 2023;
QU'un avis public soit affiché aux endroits déterminés par le règlement sur les avis public numéro 328;
ET QUE l'information soit divulguée sur tous nos moyens de communications aux citoyens.

ADOPTÉE

13- MODIFICATION OF THE HOURS OF REGULAR COUNCIL MEETINGS

WHEREAS article 2 of by-law number 327 on the internal management of the meetings of the municipal council, the council may by resolution modify the hours of regular meetings;

Therefore, it is moved by Hélène Lavallée
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the councillors present

THAT the regular meetings of the municipal council will begin at 7:30 p.m. as of the regular meeting of February 2023 and for all other months of 2023;
THAT a public notice be posted in the locations determined by Public Notice By-law Number 328;
AND THAT the information be made available through all of our communication channels to the citizens.

ADOPTED

14- PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

Les citoyens présents dans la salle sont invités à tour de rôle à poser leurs questions au conseil municipal. / Citizens in the room are invited in turn to ask questions to the Municipal Council.

2022-12-332

15-FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christopher Sherrington
Appuyée par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 21h30.

ADOPTÉE

15-CLOSURE OF THE MEETING

It is moved by Christopher Sherrington
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

That the meeting be adjourned at 09:30 p.m.

ADOPTED

Gerald Beaudoin
Maire
Mayor

Mylène Vincent
Directrice générale greffière-trésorière
Director General and Clerk-treasurer

Je, Gerald Beaudoin, de la Municipalité du Canton de Havelock, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise du présent document, la version française prévaut. In the event of contradiction between the French and English version of this document, the French version prevails **